

LA MÉTÉO

(104e jour de l'année)
Nuageux: 13 à 24 C
Lever du soleil: 5h10
Coucher du soleil: 20h34
Demain: variable.
Détail: page B-6

la tribune

INDEX

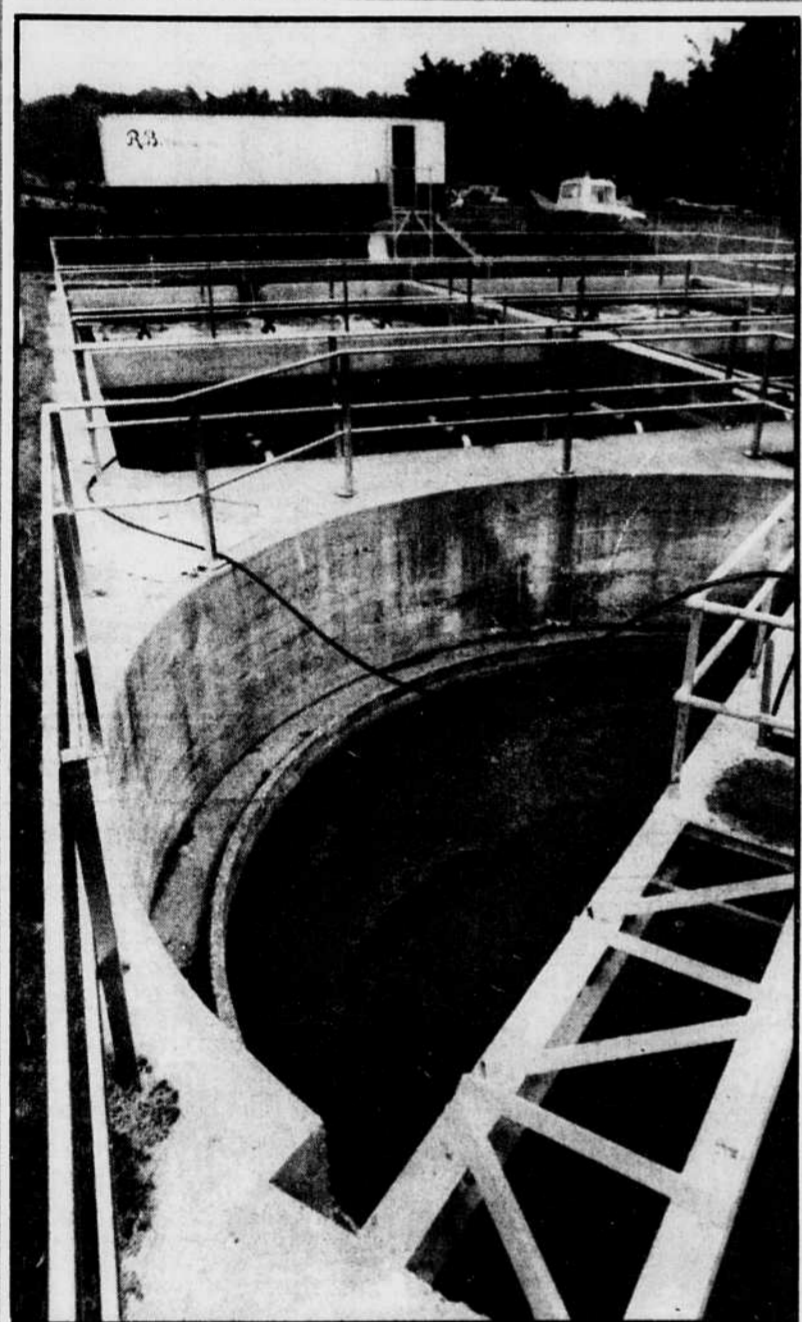
Arts: page D-2
Carrières et professions: page A-8
Décès: page C-7
De tout et de tous: page B-6
Economie: page C-1
Petites annonces: page C-3
Santé: page B-3
Sports: page D-3
Vivre en 88: page B-4

Caserne du parc Chalifoux

Les élus adoptent leur "compromis"

A3

Rock Forest affectée par des odeurs fortes



(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Des spécialistes s'affairaient toujours, hier, à effectuer la vidange des trois bassins de l'usine d'épuration de Rock Forest. Les autorités espèrent que les fortes odeurs connues ces derniers temps disparaîtront dans quelques jours.

par Michel MORIN
ROCK FOREST — Les odeurs nauséabondes qui se dégagent de l'usine d'épuration de Rock Forest et qui incommode les citoyens du village depuis quelques jours déjà, devraient disparaître d'ici peu de temps.

C'est du moins ce qu'a maintenu et souhaité à la fois, hier, le directeur général de Rock Forest, Jean Rouillard, en précisant que les manœuvres de vidange des trois bassins de l'usine devraient être complétées sous peu.

«Effectivement, nous avons reçu plusieurs plaintes concernant ces odeurs. L'administration municipale a embauché une firme spécialisée pour vidanger les bassins et l'opération devrait se terminer cette semaine. On espère qu'une fois ces travaux effectués, la situation ne se répètera plus», d'expliquer M. Rouillard, lors d'un entretien téléphonique.

Les odeurs qui émanent de l'usine d'épuration sont effectivement très difficiles à supporter. Et c'est surtout en franchissant le pont qui enjambe la rivière Magog, dans le village, que l'on est confronté à cette situation pour le moins désagréable.

De l'attente

Selon les détails fournis par Jean Rouillard, ces odeurs auraient pu être contenues si le ministère de l'Environnement du Québec n'avait pas tant tardé à donner son aval à l'achat d'une pièce d'équipement utilisée pour traiter les boues contenues à l'intérieur des bassins.

«Depuis deux ans maintenant que nous attendons une réponse du ministère de l'Environnement pour obtenir un filtre à bandes presseuses. Je ne sais

pas ce qui s'est passé, mais il a fallu attendre jusqu'à tout dernièrement pour obtenir enfin une réponse.»

«D'après les dernières communications que j'ai eues avec les représentants du ministère, il semble que notre demande a été acceptée. On devrait pouvoir installer cette pièce d'équipement en septembre et ça devrait corriger la situation de façon permanente», d'ajouter le directeur général de Rock Forest.

Représentant un coût de quelque 200,000 \$, l'achat de ce filtre à bandes presseuses peut être financé à 90 pour cent par le ministère de l'Environnement. Rock Forest devrait donc s'en tirer avec une facture de 20,000 \$.

Or, compte tenu des délais avant la réponse du ministère, l'administration municipale a d'ores et déjà dépensé plus que cette somme, uniquement pour faire la vidange des boues de l'usine d'épuration.

«En novembre dernier, on a dépensé 10,000 \$ et l'opération qui est présentement en cours va nous coûter 16,000 \$. On a donc injecté 26,000 \$ en moins d'un an, ce qui est un montant plus élevé que notre participation financière pour le filtre.»

Exploitation de l'usine

Par ailleurs, la Ville de Rock Forest devrait confier sous peu le contrat pour l'exploitation de cette usine d'épuration à une firme privée.

«Le contrat que nous allons accorder sera d'une durée de trois, cinq ou dix ans. Lorsque tout cela sera fait, on ne devrait plus revivre ces problèmes d'odeurs», de conclure M. Rouillard.

Opérations paralysées à la papeterie d'East Angus

Grève surprise chez Cascades

par Michel MORIN
EAST ANGUS — Les employés syndiqués (CSN) de Cascades, à East Angus, ont effectué un débrayage surprise, hier en début de soirée, pour protester contre la volonté de l'employeur d'effectuer des coupures de postes.

Ce faisant, les employés ont complètement paralysé les opérations normales de l'entreprise. «On n'est pas sorti parce qu'il faisait trop chaud», devait indiquer un employé, pancarte à la main, rencontré sur une des deux lignes de piquetage dressées aux extrémités du pont d'East Angus.

Selon le conseiller syndical Hugues Rondeau, les coupures de postes annoncées par l'employeur au département de la chaufferie sont au centre du litige.

«L'employeur désire abolir un poste par quart de travail aux bouilloires, ce qui implique trois mises à pied. En agissant de la sorte, les gars ont fait connaître leur réaction à l'employeur. À 18h45, ils ont coupé la vapeur», d'expliquer Hugues Rondeau.

Or, en «coupant la vapeur» au département de la chaufferie, c'est l'ensemble de l'entreprise qui devait être paralysée quelques instants plus tard, ce service étant ni plus ni moins que le centre nerveux d'une entreprise papetière.

«Les gars des bouilloires ont décidé d'arrêter le travail et plusieurs autres employés ont décidé de suivre quelques instants plus tard», d'ajouter le conseiller syndical.

Passage bloqué

Ils devaient être plus d'une centaine de travailleurs, tard en soirée hier, à tenir des pancartes sur lesquelles ils faisaient part de leurs revendications.

Aux deux extrémités du pont



(Photo La Tribune par Christian Landry)

Les employés — ils étaient plus d'une centaine — ont dressé des lignes de piquetage pour protester contre le désir de l'employeur d'abolir certaines fonctions à l'intérieur de l'usine.

qui séparent, en quelque sorte, les différentes installations de Cascades, les employés refusaient l'accès aux terrains de l'entreprise aux camions de transport. Pas question pour les piqueteurs de laisser les mastodontes venir approvisionner la compagnie appartenant aux frères Lemaire.

Pourparlers

Pendant que les travailleurs dressaient les lignes de piquetage, l'exécutif syndical tenait une

rencontre au sommet dans ses bureaux.

Des discussions ont même eu cours, durant la soirée, entre le président du Syndicat national des travailleurs de la pulpe et du papier d'East Angus, Fernand Poulin, et le gerant de l'usine, David Gingras.

Evidemment, il a été impossible de connaître la teneur des discussions, mais il est permis de croire que ces premiers pourparlers n'ont pas produit de résultats tangibles puisque les employés semblaient décider de ne

pas reprendre le travail.

Il serait d'ailleurs surprenant que les lignes de piquetage aient été levées au cours de la nuit, à en juger par la volonté affichée par les travailleurs rencontrés.

Il semble que tant et aussi longtemps qu'une entente ne sera pas intervenue, les employés refuseront de retourner au travail et les opérations demeureront par conséquent paralysées.

Incidentement, aucun incident fâcheux n'est survenu au cours de la soirée, hier.

Chargeurs de mitraillettes vidés sur des touristes en Grèce

Attaque terroriste à bord d'un bateau: 9 morts et 60 blessés

ATHENES (AFP) — Neuf personnes, dont huit étrangers, ont été tuées et 60 autres ont été blessées, dont certaines sont dans un état grave, dans l'attaque hier soir près de l'île d'Egine (sud d'Athènes) du bateau de croisière grec City of Poros par un commando terroriste de trois hommes, ont indiqué les autorités grecques.

«Il est possible que la liste des morts s'allonge», a précisé dans la soirée, au cours d'une conférence de presse, le ministre grec de la Marine marchande, M. Evangelos Yannopoulos. Parmi les blessés, a-t-il précisé, 15 l'ont été par balles et éclats de grenades et 15 autres ont été brûlés.

Aux premières heures de ce mardi, le ministère de la Marine marchande n'était pas en mesure de fournir la liste des victimes à part l'identité du second capitaine, un Grec âgé de 42 ans, tué par un terroriste. Parmi les morts, «il doit y avoir deux ou trois Français», a indiqué un porte-parole de la compagnie Croisières Cyclades qui affrétait le City of Poros.

De plus, 34 des 42 blessés hospitalisés sont de nationalité française. Aucun Canadien ne semble avoir été atteint.

A plat ventre

«J'ai entendu le bruit d'une mitraillette et puis une explosion, je me suis jeté à plat ventre dans le salon», raconte M. Jean-Pierre Ducasse, un touriste français qui se trouvait à bord du City of Poros.

«On était très surpris, on a vu de la fumée par le hublot et on a tous mis nos gilets de sauvetage, certains ont sauté à la mer, complètement effrayés», ajoute M. Ducasse, fonctionnaire à Mont de Marsan (Landes, sud-ouest de la France), lui qui passait son voyage de noces en Grèce. Le terroriste qui a tiré était, selon M. Ducasse, «jeune et de type méditerranéen».

«On était sur le pont, un type est arrivé avec une mitraillette et il a arosé là-dedans», raconte de son côté un autre Français origi-

Les autorités ont entrepris une chasse contre les assaillants. «Toute la région est contrôlée sur mer, dans les airs, et sur les côtes» pour retrouver les coupables de cette «action barbare», a déclaré M. Yannopoulos. «Il n'est pas possible pour un pays qui combat pour la paix d'accepter un tel incident sur son territoire», a-t-il dit.

Le premier ministre, M. Andréas Papandréou, a interrompu ses vacances et s'est informé de la situation. Il a rendu visite aux blessés et doit tenir un conseil des ministres ce matin «pour prendre des décisions», a indiqué

le porte-parole officiel du gouvernement.

L'attaque s'est produite à trois milles des côtes d'Egine qui se trouve à une heure et demie de bateau du port du Pirée.

Un des hommes du commando, âgé de 25 à 30 ans, de taille moyenne, a vidé trois chargeurs d'arme automatique sur quelque 150 touristes, la plupart français, qui prenaient un bain de soleil sur le pont du navire. Il a ensuite lancé deux grenades, une à l'avant, une autre à l'arrière, déclenchant un incendie qui a été maîtrisé par des bateaux pom-pes.



(Laserphoto AP)

Les passagers étaient sous le choc, à bord du bateau de croisière City of Poros, en Grèce, après l'attaque du commando terroriste dans laquelle 9 personnes ont été tuées et 60 blessées, dont certaines gravement.

Pas une intoxication, mais plutôt un coup de chaleur

par Gilles FISETTE

MAGOG — Les Témoins de Jéhovah qui ont dû subir des traitements à l'hôpital La Providence de Magog avant de poursuivre leur périple de retour vers le Maine, n'ont jamais été victimes d'une intoxication alimentaire. Ils ont été traités pour coup de chaleur et déshydratation.

C'est ce qu'a confirmé, hier, le Dr Ginette Dorval du Département de santé communautaire (DSC) du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CHUS), et une porte-parole de l'urgence de l'hôpital La Providence, en coupant court aux informations présentées d'abord comme hypothétiques dans l'édition d'hier mais amplifiées durant une bonne partie de la journée de lundi par la radio locale et montréalaise, au point où on associait un restaurant de Sherbrooke au malaise de ces Américains.

Comme l'explique le Dr Dorval, on ne sait trop comment la rumeur est née. Probablement, auprès des patients eux-mêmes. Mais les médecins de La Providence n'ont jamais parlé de cas d'intoxication alimentaire.

Elle rappelle que les symptômes dont souffraient quatorze passagers de l'autobus revenant, dimanche soir, du congrès annuel des Témoins de Jéhovah tenu durant tout le week-end, à Montréal, n'avaient rien à voir avec un empoisonnement alimentaire qui se trahit par des douleurs intestinales, des diarrhées et des vomissements, et

ne pouvaient donc pas tromper un médecin.

Dimanche soir, les Américains se plaignaient plutôt de fatigue extrême et d'étourdissement, des symptômes habituels lorsqu'une personne souffre d'un coup de chaleur ou de déshydratation.

«Les 14 passagers ont été réhydratés et ont pu quitter l'hôpital peu de temps après leur arrivée à l'urgence», a indiqué le Dr Dorval.

Pour justifier la présence du DSC dans ce dossier, le Dr Dorval explique que les cas d'intoxication alimentaire font partie de ceux qu'un centre hospitalier doit obligatoirement déclarer au DSC de sa région. Ce dernier entre alors en action avec l'aide du département d'hygiène de la municipalité concernée ou avec le ministère de l'Agriculture, selon le cas.

Or, en ce qui concerne les incidents de dimanche, le DSC n'avait pas été avisé par l'hôpital La Providence et n'avait pas à l'être mais il est intervenu à la suite de la tournure que prenait l'affaire dans les médias électroniques.

Vol chez Secur: le procès de Desloges fixé au 22 juillet

SHERBROOKE — Jean-Guy Desloges, qui se trouve sous l'aile protectrice de la police, a réopté pour un procès expéditif à la suite de sa citation sur une accusation de vol qualifié de 100.000 \$ à l'égard de la messagerie Secur le 24 décembre, à un guichet automatique de l'Université de Sherbrooke.

Il a été ramené devant le tribunal hier pour son enquête préliminaire.

Le magistrat Michel Côté de la Cour des sessions de la paix a noté que le rôle du greffe faisait état de la détention de Desloges qui s'est présentée à la barre des accusés en provenance de l'espace réservé au public dans la salle d'audience.

Le procureur Paul Crépeau a expliqué que le prévenu se trouvait sous la garde de policiers de la SQ, qui l'accompagnaient dans la salle.

Desloges, âgé de 43 ans, est gardé présentement dans l'édifice de la rue Parthenais à Montréal.

Le défenseur Claude Nadeau avait dispensé le ministère public de soumettre une preuve à cette étape des procédures.

Le procès de Desloges a été fixé au 22 juillet.

Le tribunal a aussi reporté à la même date les autres causes pendantes de l'inculpé.

Desloges est accusé aussi de conspiration, port de déguise-

ment, utilisation d'une arme à feu et recel d'argent en marge de l'affaire de Secur.

Il attend son procès sur une plainte de bris de condition en quittant le 17 juin le centre Le portage où le tribunal l'avait autorisé le 22 mars à suivre une cure de désintoxication.

Desloges se trouve en attente de jugement pour une tentative de vol qualifié à la Caisse populaire St-François-Xavier le 22 janvier 1987, vol qualifié de 10.133 \$ à la Caisse Notre-Dame-du-Rosaire le 5 février 1987, vol qualifié de 866 \$ à l'égard d'une dame le 5 mars et vol qualifié de 4.300 \$ au Coq rôti le 6 mars.

Me Crépeau a rappelé qu'il avait obtenu l'annulation du cautionnement du prévenu à la suite de la plainte de bris de condition.

En liberté

Par ailleurs, Pierre Rodrigue, âgé de 26 ans, qui est soupçonné

du vol qualifié de Secur, a pu reprendre sa liberté provisoire à l'heure du souper vendredi.

Cela faisait suite au dépôt de 75.000 \$ au greffe de la Cour des sessions de la paix au moyen de trois chèques certifiés.

On se rappellera que le magistrat Denys Dionne avait fixé ce montant comme l'une des conditions de la remise en liberté de Rodrigue à la suite de son enquête.

Des requêtes

Hier, le procureur Paul Crépeau a fait signifier à Richard Simard, qui est également accusé du vol qualifié de Secur, une requête demandant la cassation de son cautionnement et une ordonnance de détention.

La cour avait également exigé dans son cas un dépôt de 75.000 \$, qui n'a pas été souscrit.

L'avocate Christiane Filteau a enfin présenté une requête demandant la réduction du dépôt

exigé pour la libération de Simard.

Elle invoque que son client est un travailleur modeste et que ni lui, sa famille ni ses amis ne peuvent fournir un montant semblable.

Me Filteau a mentionné que ce montant est exagéré compte tenu des moyens de Simard et de la jurisprudence en semblable matière.

Enquête préliminaire

Le magistrat Côté a commencé en fin d'après-midi à entendre l'enquête préliminaire de Jacques Rodrigue, âgé de 37 ans, qui est inculpé de recel d'une somme de plus de 1.000 \$.

Cette procédure se déroule sous le couvert d'une ordonnance de non publication de la preuve à la suite d'une motion présentée par le défenseur Jean-Pierre Rancourt.

L'enquête de Rodrigue, qui se trouve en liberté provisoire, se poursuivra aujourd'hui.

Projet de loi 31 sur la rénovation domiciliaire

L'APCHQ a l'intention de contester devant la Cour

SHERBROOKE (GF) — L'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) a l'intention de contester devant les tribunaux la validité du projet de loi 31 évacuant la rénovation domiciliaire des règles régissant l'industrie de la construction.

C'est du moins ce qu'ont expliqué, hier matin, des représentants du chapitre de l'Estrie de l'association, dont le directeur de la Garantie Rénovation, M. Daniel Allard.

Prenant la parole en présence du président du chapitre estrien, M. Pierre Boudreau, et du directeur général, M. Claude Lafarge, il a ajouté que la contestation de l'association se justifie par les atteintes à la liberté d'entreprise posées par le projet de loi.

L'APCHQ, après avoir étudié les amendements apportés au projet de loi 31 par le ministre Pierre Paradis, constate que les entrepreneurs spécialisés qui n'ont pas d'employés, n'auront dorénavant plus le droit de travailler sur un chantier de construction d'habitations neuves», de déclarer M. Allard.

L'APCHQ affirme donc, poursuit-il, que le gouvernement touche alors à un droit fondamental en obligeant l'entrepreneur spécialisé à employer au moins un ouvrier pour avoir accès au marché de la construction.

Dans cette foulée, l'association s'élève contre des modifications proposées au projet de loi parce qu'elles auront «des conséquences économiques désastreuses», de souligner M. Allard.

L'APCHQ considère en effet que la santé financière de l'entrepreneur spécialisé, coupé d'une partie du marché ou obligé d'avoir un salarié à charge, sera affectée et partant, ce sont toutes les PME qui en souffriront; l'organisme considère également que le prix d'une maison neuve sera en principe haussé; enfin qu'il y aura inéquité dans le secteur de la rénovation puisqu'un propriétaire d'une maison unifamiliale ne sera pas soumis aux règles que devra respecter un propriétaire d'un immeuble locatif.

Protection du consommateur

Par ailleurs, l'association qui compte plus de 8.000 membres à travers le Québec, se dit d'accord avec la décision du gouvernement de renforcer la protection des consommateurs dans le domaine de l'habitation.

Toutefois, elle dit trouver inacceptable le geste du ministre Herbert Marx qui a mis en vigueur des dispositions de la Loi sur la protection du consommateur dans le domaine de la construction d'habitations, sans même avoir consulté les représentants de l'industrie.

L'APCHQ considère que «l'intervention du gouvernement est inopportune et elle risque de perturber le marché de la construction domiciliaire actuellement en pleine production.

Photo La Tribune par Stéphane Lemire

En voilà deux qui, hier, n'avaient pas l'air de se plaindre du temps humide qui enveloppait toujours l'Estrie. Même qu'ils semblent trouver un doux plaisir à se retrouver dans les champs en ces beaux jours d'été. Et pourquoi pas un repas en plein air?



Comme en pique-nique

Lucien Giguère reçoit le Prix Rénovation par excellence

SHERBROOKE (GF) — C'est un entrepreneur de Magog, M. Lucien Giguère, président de Les Constructions Lucien Giguère Inc., qui a mérité le Prix Rénovation par excellence, un titre bimensuel d'envergure québécoise.

Décerné par la Garantie Rénovation de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) en collaboration avec le journal Habitable, cet honneur procure à M. Giguère l'occasion de figurer parmi les six lauréats de 1988 au titre d'Entreprise de l'année en rénovation, laquelle sera connue en novembre.

Le certificat remis à M. Giguère, de signaler le directeur de Garantie Rénovation, M. Daniel Allard,

veut souligner «la très grande qualité des travaux» exécutés par cette entreprise dans un édifice de trois étages situé au 442 de la rue Principale ouest, à Magog.

Le projet de rénovation d'un montant total de 97.500 \$ visait à moderniser deux logements de la bâtisse vieille de plus de cent ans et à retaper le local commercial situé au rez-de-chaussée.

Fait à noter, c'est la deuxième fois que l'entreprise de M. Giguère remporte le Prix Rénovation par excellence puisqu'elle a déjà été honorée en 1986 pour le travail effectué dans le cadre d'un autre projet de rénovation.

Parmi les divers critères retenus, on fait mention de la technique, l'innovation et l'esthétique des travaux.

Le directeur de la Garantie Rénovation à l'APCHQ, M. Daniel Allard

Bingo 3-300 La Tribune

2e MARATHON - CARTE VERTE

NOUS AVONS AU MOINS UN GAGNANT

AVEC LE NUMÉRO B-5 PUBLIE LUNDI, LE 11 JUILLET 1988.

CONSERVEZ VOS CARTES. LE 3e MARATHON DEBUTERA BIENTÔT.

Les gagnants doivent appeler à: **564-5470**

carnet King wellington RÉDIGÉ EN COLLABORATION

Bertrand Gosselin veut mettre au point une bricole qui l'avertirait chaque fois qu'il s'éloigne à plus d'un mètre de ses lunettes afin de ne plus les oublier partout.

Jean-Guy Beauchemin songerait à installer un épouvantail pour éloigner les marmottes de son jardin qui est l'un des plus beaux de la ville.

Si la ligne téléphonique est toujours occupée à Environnement Canada, c'est probablement à cause de Daniel Breault qui est passionné pour la météo. Il possède toujours les toutes dernières informations. Si nécessaire, n'hésitez pas à le consulter...

Coiffeuse de profession, Lise Gagnon songe à se lancer dans une carrière théâtrale pour arrondir ses fins de mois. Lise a d'ailleurs démontré ses immenses talents lors d'une performance improvisée où elle a joué le rôle de Fernando, l'ami de Pot-au-Lait. Ses amis rient encore...

Denis Couture n'a pas trouvé tellement concluante sa première expérience comme parachutiste. Il aurait même dû utiliser un vrai parachute plutôt qu'un parasol...

La canicule serait plus supportable en février!?

La Quotidienne 380-0493

Caserne de pompiers plus petite que prévu dans un espace du parc Chalifoux

Les élus adoptent leur "compromis"



Le conseiller Michel Carrier

par François GOUGEON
SHERBROOKE — Le conseil municipal de Sherbrooke a statué hier à l'effet d'implanter la future caserne de pompiers du parc Chalifoux dans la portion de terrain donnant sur la 13e Avenue Sud et la rue Woodward.

Réunis en session spéciale, à la veille de l'ouverture du registre sur le règlement 3300, les élus ont cependant entériné cette décision sur division; le conseiller Michel Carrier, d'ailleurs accusé par le maire Jean Paul Pelletier de s'être contredit sur le sujet, ayant voté contre.

Présentant ce qu'il a qualifié de solution de compromis, et reconnaissant que ceci arrive à "la 23e heure", M. Pelletier a noté que l'emplacement finalement retenu permet aux citoyens du parc Chalifoux de crier victoire, en raison des avantages qu'il y a décrits.

"Le projet initial de caserne se situait au centre du parc et le bâtiment était plus gros. Maintenant, avec l'emplacement retenu, nous utilisons seulement la pointe et qui autrement ne pourrait être aménagée. On ne pénalisera en rien les activités de soccer et

autres dans le parc. Du même coup, il sera possible d'aménager certains services, comme des toilettes publiques. Et de toute façon, même sans caserne, il faudrait un jour apporter de tels services... C'est un compromis qui vous permet de gagner votre point", a d'abord exprimé le maire à l'endroit du porte-parole du Regroupement de citoyens du parc Chalifoux, Jean-Marie Bourgault, accompagné de quelques personnes.

Tout en affirmant que les dimensions de la future caserne ont été réduites par rapport au plan original et qu'aucun riverain n'aura la vue coupée sur le parc Chalifoux, le maire Pelletier a signalé que le tout est assorti de la mise en place, pour 1989, de certains services dans cet espace vert, comme des tables de pique-nique et la plantation d'arbres.

Compromis

Puis, le maire s'est adressé au conseiller Michel Carrier pour lui faire admettre qu'il s'agit là d'un "compromis acceptable".

"Je pourrais vivre avec ça... Tout compromis est mieux qu'une chicane", a reconnu Michel Carrier, faisant par contre observer que les citoyens sont libres

ou non de l'accepter. Le conseiller Carrier a aussi lancé au maire que sa stratégie de dernière minute ne vise qu'à sauver la face. "Monsieur le maire, c'est une belle façon que vous avez là de ne pas perdre la face", a-t-il lancé.

Le Regroupement

Après l'intervention de chacun des autres conseillers présents à la rencontre, où tous ont applaudi à la nouvelle proposition, le porte-parole du Regroupement de citoyens du parc Chalifoux, Jean-Marie Bourgault, a affirmé qu'il ne voyait pas en quoi cela constitue un compromis.

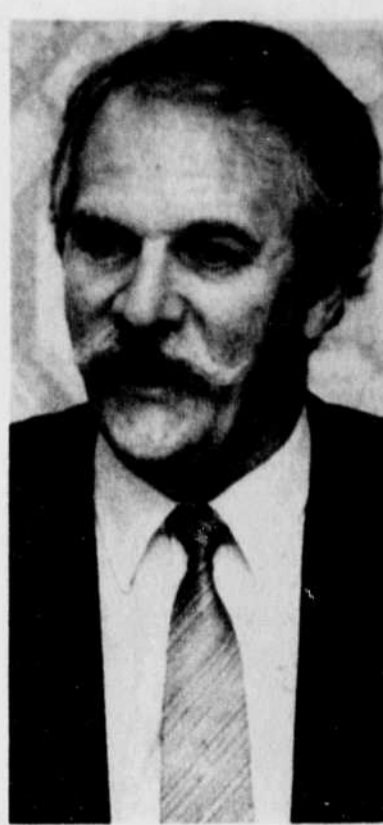
"Que le conseil décide de placer la caserne à gauche plutôt qu'à droite dans le parc, cela ne nous regarde pas. Les citoyens n'ont pas à intervenir dans ce processus", a lancé M. Bourgault, qui a de nouveau réclamé que le parc Chalifoux soit également soustrait de la disposition sur les édifices publics. "Quand vous changez le zonage d'un secteur, vous passez un règlement spécifique et le processus de consultation s'ensuit. Faites la même chose pour le parc Chalifoux", a-t-il soumis.

"La démocratie"

Le conseiller Jean-Yves Laflamme a coupé court à la discussion, lançant que "la démocratie, c'est nous, le conseil". Les citoyens ont alors crié à la dictature.

Aussitôt, Bernard Tanguay a demandé le vote, mais non sans d'abord mettre en garde son voisin de district, Michel Carrier, de "voter comme élu, en tenant compte de son serment d'office et non comme le représentant du Regroupement de citoyens du parc Chalifoux". Seul Michel Carrier s'est objecté à la résolution.

Une fois la séance levée, le maire Jean Paul Pelletier, dans une déclaration à la presse, s'est dit "désolé au plus haut point de l'attitude de Michel Carrier". "Nous arrivons avec un compromis acceptable, que Michel Carrier lui-même juge acceptable. Mais quand le vote arrive, il se prononce contre. Est-ce que Michel Carrier est ici comme représentant de l'ensemble des citoyens ou s'il compte à tout moment changer d'opinion selon le vent? Il a fait preuve de totale contradiction et je me demande où est la logique avec son attitude", devait clamer le maire de Sherbrooke.



Le maire Jean Paul Pelletier

Activité touristique en hausse à Sherbrooke

SHERBROOKE (FG) — L'activité touristique à Sherbrooke est en hausse cette année sur 1987, du moins selon les résultats obtenus au centre de renseignements de la rue Dépot du Bureau du tourisme et des congrès.

Globalement, les six premiers mois de 1988 affichent une progression de 13 pour cent sur la même période, l'an dernier, a fait valoir le responsable de l'organisme, Paul Lessard.

Sauf en provenance des autres provinces, où l'on constate une

faible baisse, il y a progression partout. A commencer par les citoyens de Sherbrooke métropolitain eux-mêmes, qui se sont rendus en plus grand nombre que l'an passé pour prendre des renseignements dans le but de visiter leur propre région et les autres coins du Québec. Ils constituent la majorité des 9,625 visiteurs accueillis au cours des six premiers mois de 1988.

On note une progression dans la même proportion, soit 13,7 pour cent, des gens en provenance des autres régions de la province. Dans le reste, la quantité de visiteurs provenant des États-Unis et d'autres pays, bien qu'à la hausse sur 1987, demeure plutôt marginale.

Motifs

Le directeur général du Bureau du tourisme et des congrès de Sherbrooke n'est pas en mesure d'expliquer de façon formelle la raison de cette augmentation.

"Bien des facteurs entrent en ligne de compte. La température influence beaucoup, les activités disponibles également. Par exemple, en mai, on constate une augmentation de 61 pour cent sur 1987. C'est énorme. Mais en mai, il y a eu à Sherbrooke notamment le festival des harmonies et la série Génies en herbe, deux événements qui ont attiré énormément de gens", expose Paul Lessard.

Quant au taux d'occupation des huit hôtels et motels de Sherbrooke métropolitain offrant 653 chambres, il s'est situé à 65 pour cent pour l'ensemble des cinq premiers mois de 1988 (juin n'a pas encore été recensé). Il s'agit d'une baisse de 1,3 pour cent sur la même période l'année dernière. Mais il faut dire que, par rapport à l'an passé, on compte plus de chambres.

Néanmoins, ce taux pour le Sherbrooke métropolitain est plus élevé que celui d'environ 42 pour cent pour l'ensemble de l'Estrie, et il se rapproche de façon très significative du taux de régions fortement touristiques, comme les Laurentides, Québec et Montréal.



Paul Lessard

L'école Jean XXIII aura son brigadier

par Michel MORIN
ASCOT — A la suite de pressions exercées par l'organisme Parents-Secours, les autorités de la municipalité d'Ascot ont donné leur accord à l'embauche d'un brigadier scolaire à l'école primaire Jean XXIII.

La nouvelle a été communiquée, hier, par le conseiller et président du comité de sécurité publique de la municipalité d'Ascot, Raymond Roy.

Selon M. Roy, le comité Parents-Secours avait déjà adressé pareille revendication au conseil municipal, mais aucun appui n'avait alors été donné.

"Cette fois, la demande faite par la présidente Lucie Fournier a obtenu l'accord du conseil. Le dossier qui nous a été présenté était tellement bien étoffé qu'il devenait difficile de refuser cette demande. Il y aura donc un brigadier scolaire à l'angle du chemin Thibault et de la rue Gauthier dès septembre", de dire M. Roy.

La sélection du brigadier a été confiée à la direction de Métro-Police. Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, il en coûtera environ 5,000 \$ par année pour assurer la sécurité des 360 élèves qui fréquentent l'école Jean XXIII.

"C'est Métro-Police qui va se charger d'embaucher un brigadier. Un programme de formation et un suivi de cette formation seront notamment assurés par notre corps de police", d'ajouter le président du comité de sécurité publique de la municipalité d'Ascot.

Décision appréciée

De son côté, la présidente de Parents-Secours, Mme Lucie Fournier, a été très heureuse d'apprendre que le conseil municipal s'était rendu à sa demande.

"J'ai travaillé de concert avec le capitaine Jacques Gagnon de Métro-Police pour étoffer ce dossier. J'avais aussi obtenu l'appui du directeur d'école et du comité de parents de l'école. C'est la meilleure chose qui pouvait arriver, je suis très heureuse", de commenter Mme Fournier.



Bonjour!

■ Ce qu'on peut s'amuser follement, au parc! Caroline et Janik, deux enfants du quartier Est en excursion au parc Victoria de Sherbrooke, défiaient gaiement les lois de la gravité, hier, dans une balançoire.

(Photo La Tribune - par Christian Landry)

Faits divers

Un voleur perd son porte-monnaie

SHERBROOKE (YR) — La police municipale de Sherbrooke recherche deux individus, un Sherbrookoïse et un Montréalais, à la suite d'un vol par effraction perpétré vers 21h, dimanche, rue Wellington Sud, à Sherbrooke.

Les malfaiteurs ont pris la fuite avec un téléviseur, un vidéo-cassette, un four à micro-ondes, un radio-cassettes, deux radios-réveil-matin et des bijoux, sauf que... en constatant le délit à son domicile, le plaignant a retrouvé un porte-monnaie, identifiant les deux suspects.

Méfais au restaurant

Un individu d'origine indienne est aussi recherché à la suite de méfaits au restaurant Le Roi du Coq Rôti, sur la rue Camirand.

L'incident s'est produit samedi soir vers 21h30, alors que l'individu sans le sou voulait manger.

Il s'est présenté à la caisse, mais cette dernière lui a dit qu'elle ne pouvait rien faire pour l'aider, en l'absence du patron de l'établissement.

Le suspect s'est fâché et, après avoir causé des dommages à l'intérieur, il a quitté l'établissement commercial. Rendu à l'extérieur, il a brisé une vitrine en y lançant une bouteille de bière.

Pris en flagrant délit

Deux individus ont été pris en flagrant délit et arrêtés, à la suite d'un vol par effraction au Café du Pont, situé au 1, rue King Ouest, à Sherbrooke, à 0h15 dimanche.

Les malfaiteurs ont fracassé la vitre de la porte avant de pénétrer. Toutefois, un témoin a aussitôt avisé les policiers, qui se sont rendus sur les lieux en troisième vitesse. À l'arrivée de la patrouille policière, les deux individus ont tenté de fuir jusqu'à leur véhicule, garé à l'arrière.

Lors de la poursuite qui a suivi, un des deux suspects a été vu jetant quelque chose dans un buisson. Il s'agissait de sept paquets de cigarettes.

Les deux suspects arrêtés, étaient très bien connus de la police municipale.

Aggression sexuelle sur une fillette

La police municipale de Sherbrooke est à la recherche d'un individu dans la quarantaine, pesant environ 52 kilos et mesurant à peu près 1,40 mètre à la suite d'une agression sexuelle. L'individu, bien mis, avait les cheveux bruns et il affichait une petite moustache. Il portait un complet brun et une cravate.

L'incident reproché au suspect s'est produit mardi de la semaine dernière, entre 11h et 17h, à la résidence d'immigrants cambodgiens.

La mère s'était absentée pour faire ses courses, laissant à la maison sa fillette de 10 ans. Vers 16h10, un individu a appelé, demandant si les parents se trouvaient à la maison. Le type s'est identifié comme médecin et il s'est amené au domicile de sa victime, portant un cartable brun.

Le suspect a dit à la fillette qu'il allait lui passer un examen. Il a détaché la blouse de la victime, lui a palpé la poitrine et est reparti.

La mère, qui revenait à la maison, a croisé l'individu, à qui elle a posé des questions. Ce dernier s'est identifié comme étant un médecin du CLSC, chargé de visites à domicile dans le cadre du dépistage de cas de cancer des seins chez les néo-canadiens.

Bien sûr que le CLSC a confié aux policiers qu'il n'y a pas de médecins qui effectuent des visites à domicile pour dépister le cancer des seins.

Les piscines d'hôtels et de certains immeubles doivent être surveillées

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE — Les piscines extérieures et intérieures des hôtels, des motels et des édifices à logements répondant à certains critères doivent faire l'objet d'une surveillance de la part de sauveteurs qualifiés durant les heures de baignade permise.

La loi est claire, a expliqué, hier après-midi, le coordonnateur pour les baignades de la Direction de l'inspection du ministère québécois du Travail, M. Eugène Arrelle.

Rejoint à son bureau de Québec, M. Arrelle indique tout d'abord que les inspecteurs du ministère ne peuvent jouer aux policiers bien qu'ils voient à faire respecter la loi mais qu'il revient d'abord aux propriétaires de ces établissements de s'y conformer.

Tout comme, ajoute-t-il, les gens ne devraient jamais accepter de se baigner dans une piscine publique où il n'y a pas de surveillance. Et ils devraient toujours se souvenir qu'ils sont les premiers responsables de la surveillance de leurs enfants même dans une piscine où oeuvrent des sauveteurs.

En ce qui concerne le chapitre S-3, règlement R-3 de la Loi sur la sécurité dans les édifices publics, M. Arrelle signale que la loi est formelle et inclut les motels et les hôtels dans la liste des établissements publics.

Dans les hôtels et les motels, les piscines intérieures et extérieures doivent faire l'objet de surveillance de sauveteurs qualifiés détenant un certificat de sauvetage tel que celui de la Croix-Rouge, le YWCA-YMCA ou le Service national de sauvetage.

Comme l'indique M. Arrelle, les propriétaires de ces établissements ne peuvent pas échapper

à la loi et prétendre que leur piscine est privée alors que leur établissement est public.

Ne pouvant remier leur responsabilité civile, ils peuvent également faire face à des amendes en cas d'infraction à la loi. Les amendes sont de 60 \$ par jour d'infraction.

Immeubles à logement

Fait à noter, la loi nomme également certains édifices à logements comme soumis aux règlements concernant les piscines publiques.

Il s'agit, tout d'abord, des piscines extérieures des immeubles rencontrant les deux critères suivants: plus de deux étages et plus de huit logements. Tout édifice à logements dépassant ces critères et ayant une piscine doit engager un sauveteur qualifié durant les heures de baignade permise.

Dans le cas d'une piscine intérieure, l'embauche de sauveteur qualifié n'est pas obligatoire à la condition, toutefois, que la piscine n'accueille pas plus de dix personnes en même temps. Sinon, la loi oblige la présence d'un sauveteur.

De plus, un avis doit être affiché à la porte et spécifier que pas plus de dix personnes peuvent s'y baigner en même temps et que les enfants de moins de 12 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'adultes de plus de 18 ans.

"Encore une fois, la responsabilité est partagée et doit être assumée par les propriétaires et par le public, lui-même, qui doit refuser de se baigner là où il n'y a pas de surveillance", de conclure M. Arrelle.



(Photo La Tribune - par Hélène Bernard)

La loi est claire concernant la surveillance des différents types de piscines publiques.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Centralisation du budget de l'aide à la pension Des parents pourraient bien être pénalisés

— Caroline Paquette

par Michel RONDEAU

SHERBROOKE — "Il est possible que les parents de certains élèves soient pénalisés par la décision du ministère de l'Éducation de centraliser le budget de l'aide à la pension."

C'est ce qu'a déclaré hier Mme Caroline Paquette, présidente de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, en révélant que la CSCS a envoyé une lettre au ministère pour protester contre cette décision.



Caroline Paquette

Jusqu'ici, ce sont les commissions scolaires qui avaient la responsabilité d'administrer ce budget visant à aider les jeunes qui devaient étudier en dehors du territoire de leur commission scolaire d'origine. Les sommes d'argent servant à défrayer ces coûts étaient intégrées aux paramètres de financement et versées directement, sous forme d'allocations complémentaires, aux commissions scolaires, qui

les administraient.

Le conseil des commissaires de la CSCS proteste contre la décision du ministère de gérer lui-même ce budget. Cette décision, selon lui, s'inscrit à contre-courant dans le processus de décentralisation de l'administration vers les commissions scolaires. "Le ministère de l'Éducation prouve ainsi qu'il ne fait pas confiance aux commissions scolaires", dit Caroline Paquette.

La présidente de la CSCS explique qu'en centralisant ce budget, la réponse aux demandes d'aide formulées par les parents des élèves qui fréquentent une commission scolaire autre que la leur, risque de tarder et de pénaliser les parents, les obligeant à défrayer eux-mêmes les coûts de la pension pendant un certain temps avant de recevoir l'aide habituelle. Les commissions scolaires étant, dans ce contexte, obligées de remplir des formulaires à l'intention du ministère, les délais de réponse seront allongés inévitablement, estime le conseil des commissaires.

De plus, compte tenu du fait que la carte des options professionnelles est modifiée et que certaines options disparaissent dans certaines commissions scolaires, le nombre d'élèves fréquentant une autre commission scolaire risque de s'accroître, dit Mme Paquette. La décision de centraliser ce budget pourrait donc toucher un grand nombre de jeunes et leurs parents.

Ni la nouvelle carte des options

professionnelles, ni l'administration faite jusqu'ici par les commissions scolaires ne justifient la décision du ministère, selon la CSCS.

Historique

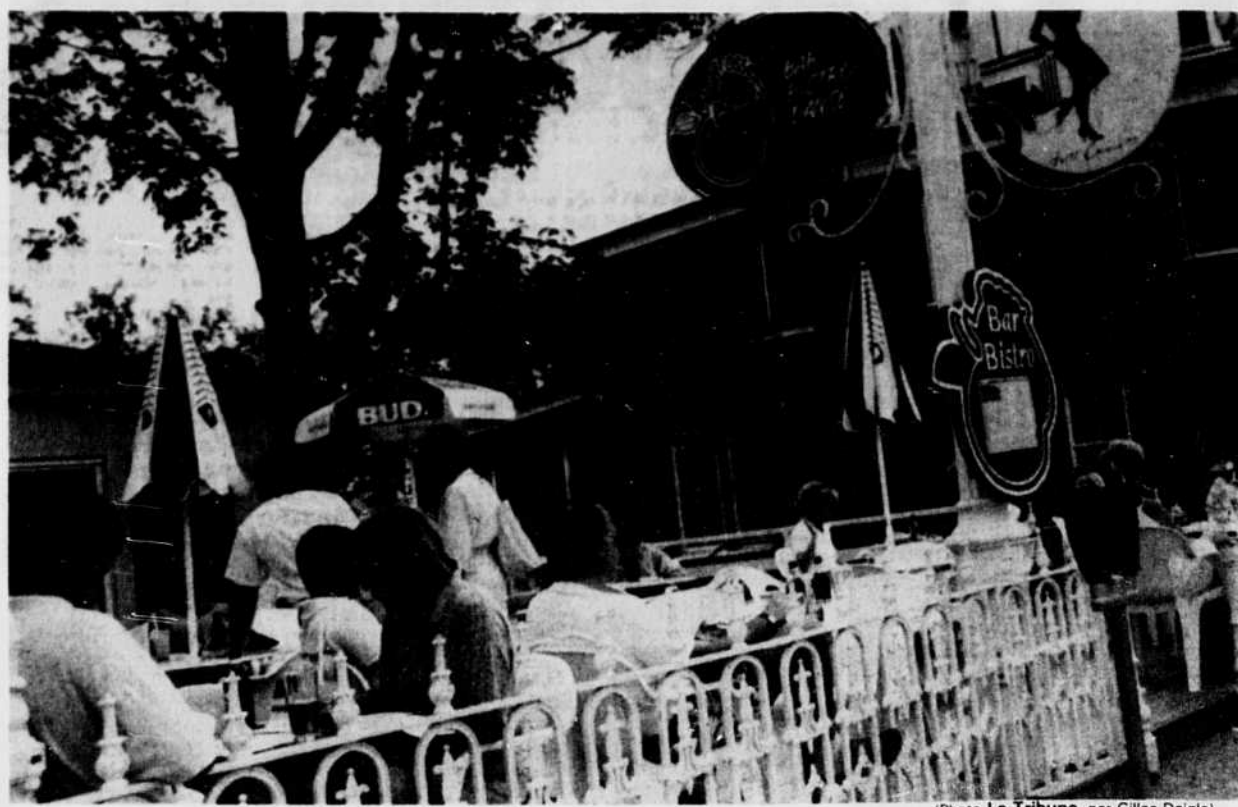
Historiquement, l'aide à la pension est un service qui est né avec la naissance des commissions scolaires régionales, compte tenu du fait que la création des options professionnelles amenait des jeunes à l'extérieur de leur territoire.

Interrogé à ce sujet hier, M. Gérard Tousignant, directeur général de la Commission scolaire de Coaticook, qui était auparavant directeur général de la Commission scolaire régionale de l'Estrie, raconte: "La demande d'aide est venue des parents des secteurs d'East Angus et de Lac-Mégantic. La Régionale a alors adressé une demande en ce sens au ministère de l'Éducation et c'est ainsi que l'aide à la pension est née. Il s'agissait, dans l'esprit de la Régionale, d'une mesure garantissant l'accessibilité à l'éducation."

Pionnière

La Commission scolaire régionale de l'Estrie a ainsi fait figure de pionnière et c'est surtout Mme Estelle Gobeil, commissaire de la Commission scolaire La Sapinière et membre du comité exécutif de la Régionale, qui a défendu ce dossier.

"Je ne me souviens pas du nombre exact d'élèves qui bénéficiaient de l'aide à la pension chaque année, du temps de la CSRE, dit M. Gérard Tousignant, mais ils étaient sûrement plus de 150."



Battant au rythme des nombreux touristes qui l'envahissent en cette période de l'année la station touristique Magog-Orford se doit, selon le nouveau président de la Maison du Tourisme, Roch Pinsonneault, d'améliorer son produit en concertation avec les principaux intervenants de l'industrie.

Maison du tourisme: encore un rôle important

par Gilles DAIGLE

MAGOG — "Sans nier d'aucune façon le rôle joué par l'Association Touristique de l'Estrie (ATE) et de leur nouveau bureau d'information touristique de Granby, je dois cependant vous dire que la Maison du tourisme Magog-Orford ne renoncera jamais à son premier mandat, qui consiste à accueillir et informer les visiteurs de passage ici-même au coeur de la Station touristique internationale."

Ainsi s'exprimait hier le conseiller municipal de Magog, Denis Lacasse, récemment désigné responsable du dossier "tourisme" auprès de ses collègues à la table du conseil de ville et président sortant de la Maison du Tourisme Magog-Orford.

Dressant le bilan de la première année d'opération de la maison du tourisme, M. Lacasse s'est dit satisfait du travail accompli par son comité de gestion et de l'appui que lui a accordé l'Agence de développement touristique de Memphrémagog (A.D.T.M.).

Pour bien répartir les rôles

et fonctions de l'ADTM et de la Maison du tourisme, précisons que la première regroupe les représentants des trois municipalités (Magog, ville et canton, et Orford) qui assurent à eux trois la plus grande part du financement de la Maison du tourisme.

Autres intervenants

En plus d'un représentant de

chacune des municipalités mentionnées plus haut, la Maison du Tourisme Magog-Orford et son comité de gestion regroupent pour leur part cinq autres intervenants et porte-parole du milieu des affaires (chambre de commerce), des centres de ski (Orford et Owl's Head), de la restauration (M. Pierre-Paul Landreville - Les trois marmittes), et de l'hôtellerie (M. Claude Beaudoin-Auberge Chéribourg).

Outre son bureau d'accueil et d'information situé sur la promenade de la pointe Merry, la maison travaille avec l'entreprise privée pour offrir les services les plus demandés par les touristes (visites guidées, croisière sur le lac Memphrémagog etc...)

Du travail à 278 étudiants

par Henri RICHARD
ASBESTOS — Un mois et demi après son ouverture, le Cen-

tre d'emploi du Canada pour étudiants d'Asbestos a permis à 278 étudiants de dénicher un emploi

Faits divers

• Blessé dans une collision

SHERBROOKE (NR) — Un jeune homme âgé de 20 ans, Claude Chabot, de Saint-Denis-de-Brompton a été sérieusement blessé, lors d'une collision frontale due à la perte de contrôle de sa voiture.

L'accident est survenu hier, à 11h40, sur la route 222, près de la plage MacKenzie du Lac Brompton, située dans la municipalité de Brompton Gore. Cette route, une zone où la vitesse maximale est de 70 kilomètres à l'heure, mène directement à l'entrée de la plage Mackenzie.

Claude Chabot a été transporté, par ambulance, au Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke. Il a été impossible, hier, d'en

savoir plus sur l'état de santé du jeune homme.

Seul au volant de sa voiture Mercury 1980, le conducteur a dérapé dans une courbe, pour ensuite frapper le véhicule qui roulait en sens inverse. Deux personnes, Marcel Béchard et Jeannine Marchand, résidents de Farnham, se trouvaient à bord de cette Mercury 1979. Ils ont subi de légères blessures.

Le chien qui se trouvait à bord de l'automobile de Claude Chabot a été tué sur le coup. L'agent Alain Dumont de la Sûreté du Québec à Richmond, responsable du dossier, estime que le véhicule de Claude Chabot est une perte totale.

• Mâchoires de vie utiles

LAC-MÉGANTIC (YR) — Les pompiers de Lac-Mégantic ont étrenné les mâchoires de vie, dont dispose maintenant le service des incendies.

En effet, les sapeurs se sont rendus sur les lieux d'un accident de la circulation survenu près de Woburn, sur la route 161, afin de

dégager un passager coincé dans le véhicule, qui avait capoté à la suite d'une embardée.

L'accident est survenu vers 7h20 hier matin. Les blessés sont Lucie Couture, la petite Sandra Paquet, ainsi que Marie-Thérèse Bilodeau et Gaétane Poulin, toutes de Woburn.

• Un feu... pour créer un peu d'émoi

SHERBROOKE — Un homme qui venait de rendre visite à son ex-concubine malgré une ordonnance de cour lui interdisant de faire une telle démarche, a mis le feu à son camion en pleine rue, hier en début de soirée.

L'incident inusité s'est produit sur la rue Ste-Thérèse à Sherbrooke, aux environs de 19h20. L'incendie n'a toutefois pas pris beaucoup d'ampleur, les policiers et pompiers étant intervenus rapidement. Des voisins auraient également aidé à circons-

crire les flammes.

Au début, les policiers ont cru que l'homme voulait s'enlever la vie mais ils ont constaté, à leur arrivée, que celui-ci avait quitté son véhicule promptement. De toute évidence, l'homme voulait plutôt créer un peu d'émoi dans le quartier, après une visite infructueuse chez son ex-concubine, où il comptait reprendre des effets personnels.

Les policiers de la Sûreté municipale ont conduit l'individu à l'hôpital.

• Une gardienne au bras lourd

SHERBROOKE — Le juge Michel Côté de la Cour des sessions de la paix a commandé un rapport présentiel au sujet d'une gardienne qui avait admis sa culpabilité à l'égard d'un garçonnet âgé de 26 mois.

Il a ainsi donné suite à une demande du défendeur Conrad Chapdelaine, qui désirait que le tribunal ait un rapport circonstancié de cette affaire.

L'enfant avait subi des ecchymoses dans le bas du dos après avoir reçu des tapes sur les fesses pendant qu'il se trouvait chez la gardienne.

Le père de l'enfant avait porté plainte à la police à cause de cette affaire.

L'inculpée, âgée de 36 ans, n'a jamais eu de démêlés avec la justice antérieurement.

Le ministère public était représenté par Me Pierre Proulx.

Opposition unanime

par Henri RICHARD
ASBESTOS — Les sept commissions scolaires de l'Estrie s'opposent en bloc au le souhâit exprimé par le ministère de l'Éducation du Québec, de s'appropriier temporairement la gestion du budget consacré à l'aide aux étudiants, inscrit à un cours à l'extérieur de leur région.

À l'Asbesterie, cette mesure signifierait que le ministère de l'Éducation prendrait en charge la gestion d'un budget de quelque 100,000 \$, remis à une cinquantaine d'étudiants devant loger à l'extérieur de la commission scolaire, pour suivre leur option professionnelle.

Le gouvernement provincial veut s'ingérer dans ce secteur, en raison de la nouvelle carte des options professionnelles adoptée ce printemps.

Mais cette mesure a déplu aux administrateurs estriens de commissions scolaires, d'autant plus qu'elle a été annoncée après que les budgets 1988-89 soient tous complétés.

"C'est inquiétant. On nous annonce une telle mesure sans nous donner les critères, les paramètres de financement. Le gouvernement veut des statistiques plus précises, mais les commissions scolaires de leur côté n'ont aucune garantie", de commenter Pierre Charland, responsable des finances à l'Asbesterie.

DÉPANNÉUR LAVE-AUTO 3935, King ouest Sherbrooke

IRVING

en plus
des 4 îlots libre service
nous avons
2 îlots avec
SERVICE

PLUS une promotion!
CET ÉTÉ,
COLLECTIONNEZ
NOTRE SERVICE...

Une belle collection
d'articles pour le patio! Verres
et Plats à salade 100% acrylique

GRATUIT
Avec deux pleins
d'essence

PLUS super lavage au savon
(avec plein d'essence) **\$150**

PLUS cire chaude (avec Carnauva)
avec chaque lavage **GRATUIT**

PLUS produits de qualité avec service de qualité

ROBERT ET MARIO les sympathiques
propriétaires et tout le personnel vous disent **MERCI!**

ON EST TOUJOURS LÀ
24 heures sur 24 7 jours semaine

Concours "Parterre de rêve" 3000\$ en aménagement paysager à gagner!

Jusqu'au 15 octobre, participez au concours Parterre de rêve.

Tirage de 3000 \$ (prix de 1000 \$ par CENTRE-JARDIN GAGNON) en valeur de bons d'achats sur produits ou services d'aménagement paysager.

• Déposez vos coupons à l'un des 3 CENTRES-JARDIN GAGNON
• Participez autant de fois que vous le désirez
• Aucun achat requis
Règlements du concours disponibles aux CENTRES-JARDIN GAGNON

Une promotion en collaboration avec **la tribune**

Votre nom _____
Adresse _____
Tél. _____

CENTRES JARDIN
serres et pépinières
Gagnon BOTANIX

2480, King Est
Fleurimont 564-0044

4600, boul. Bourque
Rock Forest 564-7884

989, Child
Coaticook 849-7934

38240

Sortez de l'ordinaire

Amateurs de voitures et camionnettes japonaises venez découvrir un concessionnaire EXTRAORDINAIRE

Par son choix
La qualité de son service et les Meilleurs prix en région

Super spécial d'été...
sur Camry et camionnettes en inventaire

Camry 88

Camionnette 4x4 88

NOS PRIX SONT NÉGOCIABLES
même durant cette SUPER VENTE estivale

TOYOTA MAGOG INC.

2224 Rue 112, MAGOG (Québec) J1X 3W3, (819) 843-9882

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Courrier de deuxième classe:
Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00 Hors de notre territoire immédiat: États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

**Aucun risque d'accident, affirme le syndicat
Les employés de Domtar
continuent de porter
les pantalons courts**

par Claude CORRIVEAU
WINDSOR — Les employés de l'usine Domtar de Windsor n'ont pas l'intention de se plier à la demande des dirigeants qui auraient demandé à certains travailleurs de porter les pantalons longs au travail. Pourtant, le phénomène n'est pas nouveau malgré la canicule des derniers jours.

C'est ce qu'a laissé entendre le président du Syndicat des travailleurs de l'usine, Guy Normandin, au cours d'un entretien téléphonique, hier. Celui-ci déclarait que le port de la culotte courte n'a jamais été prohibé à la vieille usine et il ne croit pas pertinent de l'interdire dans la nouvelle usine.

"Je ne pense pas que la compagnie puisse nous dicter une ligne de conduite sur la question vestimentaire. Dans plusieurs cas, les employés travaillant sur les machines à papier arrivent en culotte courte à lon-

gueur d'année. J'ai rencontré un contremaître et je lui ai expliqué la situation. Je crois bien qu'il ait compris et j'espère que la partie patronale n'en fera pas une guerre car nous, du côté syndical, ce n'est pas notre intention", a-t-il soutenu.

N. Normandin ajoutait que la température pouvait facilement atteindre les 40 degrés Celsius près des machines à papier.

"Le passé a prouvé que ça n'affecte aucunement la production et, de plus, les dangers de blessures aux jambes est quasi-inexistant. A ma connaissance, aucun travailleur n'a déjà subi de blessures aux jambes parce qu'il travaillait en pantalon court. D'ailleurs, les mesures de sécurité sont excellentes près des machines à papier."

Le président du syndicat conclue en affirmant que, de son côté, le dossier est clos.

Dépollution de la rivière St-François: l'objectif de 1983 loin d'être atteint

**5 ans plus tard, la baignade
ne peut encore être permise**

par Gérald PRINCE
DRUMMONDVILLE — En 1983, divers intervenants du milieu drummondvillois dévoilaient en grande pompe une affiche dans le parc Ste-Thérèse pour inviter les Drummondvillois à la baignade à cet endroit... en 1988.

L'affiche est encore là, mais les baigneurs, eux, sont toujours absents de la rivière St-François.

"La rivière est encore trop polluée pour autoriser la baignade et il faudra encore quelques années, peut-être même dix ans pour y voir des baigneurs", déclare M. Gérald Lapierre, directeur général par intérim de la Ville.

"Il y a eu beaucoup d'amélioration depuis 1983 et les efforts de la population et des dirigeants n'ont pas été vains", estime quant à lui le Dr André Allaire, président du comité d'assainissement du Bassin de la rivière St-François, qui ne peut ni ne veut indiquer une date où les bains de rivière seront autorisés.

Selon M. Allaire, c'est le manque de concertation à tous niveaux qui retarde la dépollution de la rivière. Le taux actuel de contamination est encore élevé, mais moindre qu'en 1983, sans qu'il puisse établir avec précision l'ampleur de l'amélioration.

Il estime à trois facteurs le fait que l'objectif de 1983 n'ait pas encore été atteint: la Ville de Sherbrooke, même si son plan de dépollution est avancé, n'a pas encore commencé à assainir ses eaux. Même chose pour les trois grandes industries papetières, qui contribuent à 80 pour cent de la pollution du cours d'eau, mais qui sont sur le point de se conformer aux normes gouvernementales. Seule la Kruger de Bromp-



Dévoilée solennellement en 1983, cette affiche située dans le parc Ste-Thérèse en bordure de la rivière St-François, à Drummondville, ne correspond pas à la réalité de 1988.

tonville est présentement à point dans son assainissement. Les usines de Windsor et East Angus, quant à elles, devraient suivre.

La troisième cause des retards provient du milieu agricole qui, bien que conscient et plus écla-

ré, dit M. Allaire, n'a pas profité encore de politique d'aide comparable aux industries". Dans ce secteur, M. Allaire comprend les localités qui déversent encore leur égoûts dans la rivière St-François ou ses tributaires. Pour M. Lapierre, il faudra en-

core quelques années pour se baigner dans la St-François. Il se dit surpris quand même du bon comportement de la rivière: les rapides et les barrages font en sorte que, à son avis, la St-François récupère très vite et que, de ce côté, tous les espoirs sont permis.

Projet d'un centre de distribution de ciment
**Malgré les craintes,
le conseil de Stanstead
reste sur ses positions**

STANSTEAD (MD) — Un citoyen de Stanstead, M. Denis Lacourse, demeurant rue Dewey non loin où Ciment-Québec projette d'implanter un centre de distribution de ciment, s'est plaint au conseil municipal de l'endroit choisi pour ce projet, soit à l'intersection de l'autoroute 55, sur le versant est, longeant le chemin de service.

M. Lacourse a appris du conseil que ce centre de distribution serait en fonction 24 heures sur 24, que l'on y construirait des silos de 80 pieds. M. Lacourse s'élève contre cette implantation sous prétexte qu'il s'agit d'une zone voisine de résidences, qu'il y aura pollution de l'air, de la vue et du bruit avec l'arrivée et le départ de camions à toute heure du jour.

Le conseil a écouté M. Lacourse sans toutefois changer d'idée sur le travail effectué ou celui à venir. Ce projet appuyé unanimement par le conseil est

toutefois sujet à diverses conditions, soit l'obtention des différents permis fédéraux, provinciaux et municipaux et que le terrain présentement zoné vert soit dézoné avant le 31 juillet.

Une demande d'utilisation non agricole a été faite par la firme Ciment-Québec de St-Basile, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

M. Lacourse a révélé quant à lui qu'il s'occupera d'une pétition afin de présenter à la Commission le point de vue des résidents du secteur visé.

Selon M. Lacourse, Ciment-Québec devrait s'établir sur le terrain acquis par M. Gérard Vaillancourt et devant servir à des fins industrielles. "A cet endroit, des arbres pourraient cacher les silos", d'ajouter M. Lacourse. Selon lui, plusieurs personnes seront indisposées par la venue de cette firme à l'endroit visé.

Beebe proposera un autre règlement

BEEBE (MD) — Le conseil municipal de Beebe a décidé de retirer son règlement d'urbanisme tel que proposé en mai plutôt que de tenir un référendum. Ce règlement, fortement contesté par plus de 150 personnes, sera remplacé par un règlement modifié.

Ainsi, comme l'avait indiqué le maire Lucien Gagnon, à la suite du résultat de la signature du registre, il n'y aura pas de référendum sur le règlement original.

Le nouveau règlement modifié pourra être consulté par les contribuables à compter du 15 juillet. Les citoyens seront également consultés le 29 août prochain

lors d'une assemblée publique. Interrogé à savoir s'il pense que les modifications apportées seront acceptées par les contribuables, le maire Gagnon a souligné que le conseil croyait que les ajustements seraient effectivement de nature à rencontrer l'approbation des citoyens.

"C'est évident qu'on ne peut pas plaire à tout le monde mais nous croyons qu'avec ces modifications, nous avons fait notre possible", précise le maire Gagnon.

"Il est faux de prétendre, poursuit-il, que le conseil pourra choisir la couleur de la peinture pour

les maisons. Cependant, nous avons ajusté certaines dispositions pour permettre à des personnes dont la résidence serait démolie par un incendie de pouvoir reconstruire."

D'autres amendements ont

également été adoptés unanimement par le conseil et les citoyens seront en mesure de les connaître lors de la réouverture de l'hôtel de ville, présentement fermé pour la période des vacances.

**Condominiums sur les
rives du lac Mégantic:
la 1ère phase lancée**

par Richard VIGNEAULT
LAC-MÉGANTIC — Le coup d'envoi a été donné à la première phase de l'important projet de construction d'un édifice de condominiums sur les rives du lac Mégantic.

La première pelletée de terre symbolique a été effectuée en présence de plusieurs personnalités de la région.

En avril dernier, les membres du consortium privé ont procédé au lancement officiel. Les Condominiums Lac-Mégantic regroupent trois hommes d'affaires, soit Gaston Cloutier, David Stearns et Jean-Guy Cloutier, maire de Lac-Mégantic.

L'ensemble de ce développement domiciliaire prévoit la construction de 96 condominiums et l'injection de 8,6 millions \$, lorsque le tout sera complété.

La première étape du projet domiciliaire, nommée Place du Moulin, représente des investissements de 1,5 million \$. Seize unités seront érigées sur le magnifique site de l'ancien moulin de Lac-Mégantic Pulp, sur les bords du lac Mégantic, au centre-ville. Les premiers propriétaires pourront aménager dès le mois d'octobre.

Les deux premières phases comportent l'érection d'unités de logement alors que la troisième consistera en l'érection

d'une auberge à vocation touristique.

Au conseil

Pendant que l'on préparait la cérémonie de la première pelletée de terre, le conseil de ville délibérait, en assemblée spéciale, sur le projet de Place du Moulin, pour finalement adopter une résolution autorisant les promoteurs à débiter immédiatement leurs travaux.

Même s'ils étaient inscrits à l'ordre du jour, les élus ont été dans l'impossibilité d'adopter certains points relatifs au projet, en raison du manque de certaines données pour compléter les documents. Une autre assemblée spéciale suivra sous peu afin de poursuivre l'étude du dossier.

La discussion sur le projet a été relativement longue. D'ailleurs, le maire s'était retiré du débat en raison de son intérêt au dossier. A un moment donné, il a manifesté des signes d'impatience devant la lenteur de ses collègues à prendre une décision sur la question. Finalement, seul le conseiller Ovilva Bolduc s'est objecté à la résolution en expliquant, qu'il y a des étapes à suivre et qu'il ne faut pas faire de passe-droit. "Je serai toujours contre à ce qu'on donne des permis en ne respectant pas les règlements", a-t-il indiqué.

Vente sous la tente
concept mode
0-20 ans clément

spéciaux incroyables

articles rég. jusqu'à 29,99\$ en solde à 4,99\$

Les Tourelles
rue King ouest
entre McDonald's et Burger King
564-7891

PLACE FLEUR DE LYS / PLACE STE-FOY / GALERIES DE LA CAPITALE / PLACE CARNAVAL / SHERBROOKE / TROIS-RIVIÈRES / MONTRÉAL

Les midis plein air

Venez "luncher" avec un ami!

Centre-ville
Place publique
rue Wellington Nord
12h15

centre-ville

les mercredis musicaux

du 15 juin au 17 août

J'aime ça! l'action au centre-ville

En collaboration avec la tribune

VIENT DE PARAITRE

La passionnante histoire des Sherbrookoïses et de LEUR électricité...

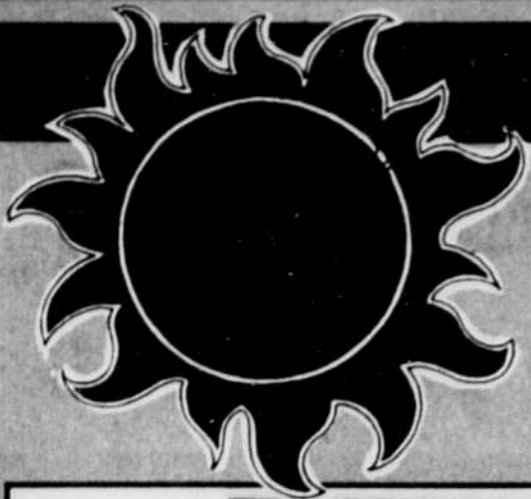
LA VILLE ÉLECTRIQUE
Un siècle d'électricité à Sherbrooke
1880 - 1988

par Jean-Pierre Kesteman
248 pages, 94 photos, 3 cartes

LE livre du centenaire de **L'HYDRO-SHERBROOKE**

Disponible dans les librairies et tabagies à Sherbrooke et à Magog ou aux ÉDITIONS OLIVIER ENR., C.P. 1581, Sherbrooke, Qc., J1H 5M4 (819) 564-1025.

SUPER SPÉCIAUX VACANCES



TÉLÉCOULEUR
20"
378\$

GARANTIE
DE
5 ANS

3 UNITÉS **488\$**

ENSEMBLES
MATELAS

39 pouces 54 pouces
158\$ 198\$

MAGNÉTOSCOPES
HITACHI - PANASONIC - TOSHIBA - CANDLE

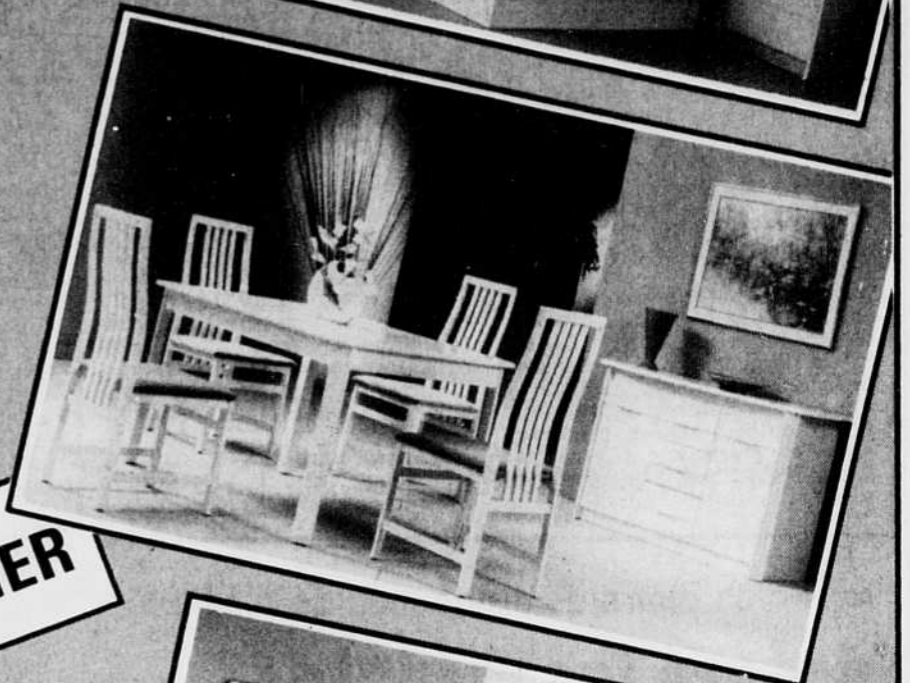
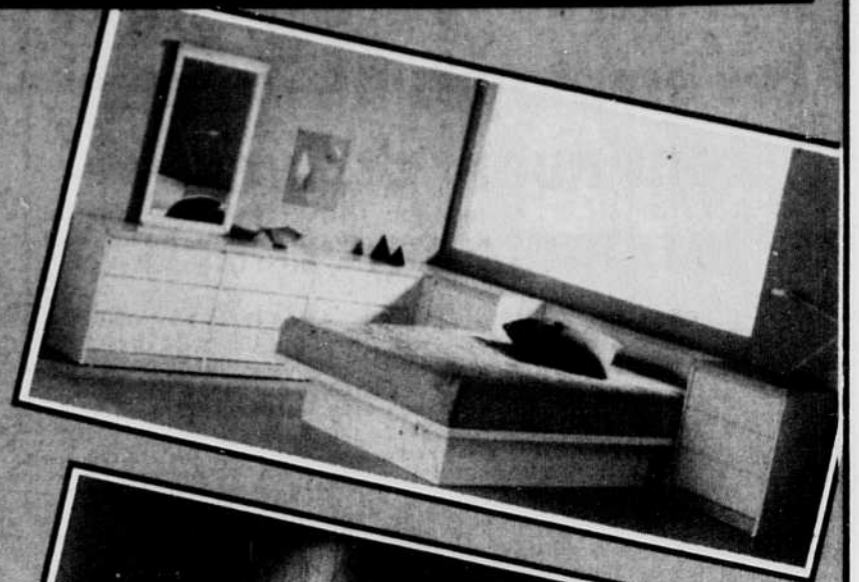
CONGÉLATEUR
12 PI. CU.
368\$



ÉCHANTILLONS DE PLANCHER

... VENEZ
DÉCOUVRIR

NOTRE TRÈS VASTE CHOIX...



ÉCONOMIES
EXCEPTIONNELLES!

VENTE ESTIVALE

SPÉCIAUX VACANCES

NOMBREUSES AUBAINES — ÉCONOMISEZ

LE
MEILLEUR
ACHAT!

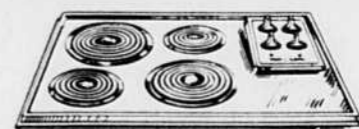
Ménage
MAGNIFIQUE

SUPER CHOIX! QUALITÉ
SUPER SPÉCIAUX...



GENERAL ELECTRIC

MICRO-ONDES
FAUT VOIR!
\$148
A PARTIR DE



PRIX SPÉCIAUX À PARTIR DE

ÉCONOMISEZ
MAINTENANT

- CUISINIÈRE 30" **568\$**
- RÉFRIGÉRATEUR 15 pi.cu. **688\$**
- LAVE-VAISSELLE **418\$**
- ENSEMBLE LAVEUSE ET SÈCHEUSE **838\$**

Venez découvrir le choix, la qualité et de nombreux autres super spéciaux.

STATIONNEMENT
GRATUIT
en arrière du magasin.
Entrée par rues Peel
ou Cathédrale.

GILLES
BOISVERT
MEUBLES

231, ouest, rue King
Sherbrooke
563-4743



POSSIBILITÉ
DE CRÉDIT!
DEMANDEZ
NOTRE CARTE.



RÉGIONAL

Festival de folklore: tout baigne dans l'huile

— Gérald Lapierre

par Gérald PRINCE
DRUMMONDVILLE - Depuis que le festival mondial de folklore est commencé, vendredi dernier, tout fonctionne à merveille.

"Ca baigne dans l'huile", n'hésite pas à déclarer M. Gérald Lapierre, directeur général de Drummondville par intérim.

"On ne peut pas demander mieux", renchérit M. J. Marcel Lefebvre, directeur de police de Drummondville et responsable de la sécurité du public pendant le festival.

Expérience

Pour M. Lapierre, la tâche des services municipaux n'est pas mince, mais, à la lumière des expériences du passé, le service des travaux publics est prêt à toute éventualité. Chaque nuit, les sites sont nettoyés à la perfection "au point que ça brille comme un sou neuf, chaque matin", précise-t-il. Il a fallu par exemple, ajouter des poubelles dans le parc Woodyatt dimanche, ainsi que des services sanitaires additionnels hier matin.

"Compte tenu de l'achalandage attribuable à l'augmentation des visiteurs, précise de son côté M. Lefebvre, nous avons plus de travail, mais pas plus de criminalité qu'à l'accoutumée".

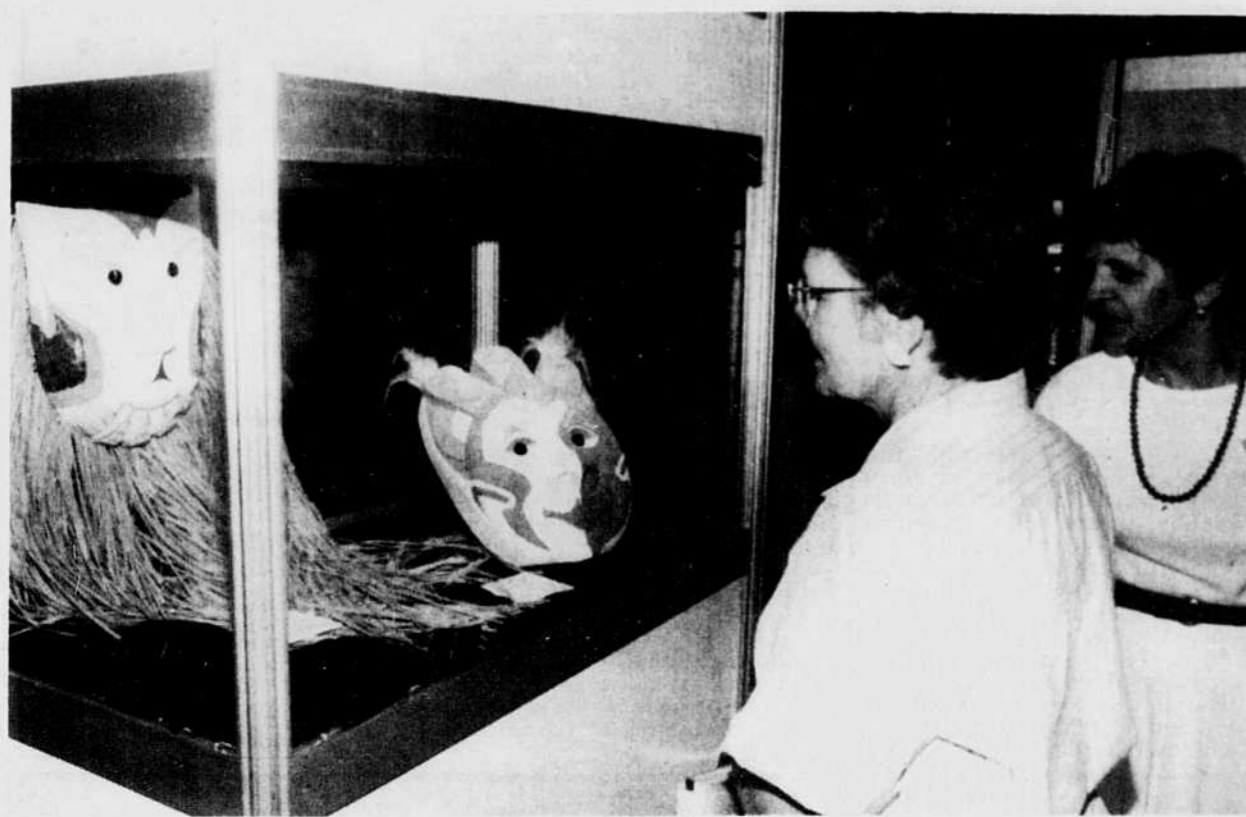
En fin de semaine, une trentaine d'accidents de circulation ont été rapportés, la plupart sans blessés ou avec des blessés mineurs. Il note une petite augmentation des vols par effraction, cinq ou six, ainsi que des méfaits. Les quelques interventions policières pour du "chamaillage" ne contredisent en rien, enchaîne le chef Lefebvre, le grand climat de fraternité qui prévaut chaque année pendant le festival.

Parade

M. Lefebvre reconnaît comme justes les informations émises hier par le Festival, comme quoi 40,000 personnes ont suivi la parade de dimanche. C'est moins que l'an dernier, alors que plus de 60,000 présences avaient été enregistrées. Pour M. Lefebvre, la différence s'explique par la température torride de cette année: du côté ombragé de la rue, remarque-t-il, la foule était très dense, alors que sous le soleil, elle était parsemée(sic).
 Hier, les pluies matinales n'ont

pas refroidi l'ardeur des festivaliers. Ainsi, en même temps, vers 14 heures hier, plusieurs centaines de personnes avaient envahi le parc St-Frédéric pour écouter un groupe musical de Colombie, la folkthèque était pleine à craquer de gens qui admiraient le groupe polonais d'Ontario et la

grande scène du Parc Woodyatt était animée par des fantaisistes qui racontaient à quelques centaines d'enfants une légende russe. On retrouvait des gens à l'église St-Frédéric et à l'exposition de masques, ainsi que des clients qui se pressaient autour des boutiques des artisans.



Une impressionnante exposition de masques d'ici et d'ailleurs est suivie avec le plus grand intérêt dans une grande tente dressée dans le Parc Woodyatt.

Pluie d'accusations pour 40 \$ perdus

par Maurice CLOUTIER

VICTORIAVILLE - Deux individus dans la vingtaine ont comparu hier au palais de justice d'Arthabaska sous plusieurs accusations, relativement à une histoire abracadabrante. La perte présumée de 40 malheureux dollars et la rancune les auraient incités à maltraiter deux jeunes.

Les accusés sont Claude Masson, 24 ans, de Victoriaville et Richard Tyers, 25 ans, de St-Albert. Masson et Tyers, qui sont bien connus des milieux policiers, font respectivement face à 11 et 14 accusations, dont enlèvement, voies de fait, séquestration, utilisation d'une arme, vol qualifié et extorsion.

Devant l'objection du procureur de la Couronne, Me Jean-François Royer, à la remise en liberté des deux individus, le juge Gilles LaHaye de la Cour des sessions de la paix a ordonné leur détention jusqu'à la tenue de l'enquête sur cautionnement demain.

L'affaire a commencé dans un restaurant du centre-ville de Victoriaville, dans la nuit de samedi, lorsque l'un des deux accusés, en état d'ébriété, aurait pris plaisir à déranger les autres clients. Un jeune homme attablé avec son copain aurait choisi d'intervenir et d'inciter l'individu à reprendre sa place, a raconté le relationniste de la Sûreté du Québec, M. Serge Montpetit.

Les deux accusés n'auraient pas apprécié et auraient choisi d'attendre à la sortie les deux victimes, a ajouté M. Montpetit.

Une première bagarre aurait alors éclaté et nécessité l'intervention de la sûreté municipale de Victoriaville. Un des accusés aurait perdu son porte-feuille dans la bagarre. Une des victimes l'aurait pris. Puis, les policiers ont récupéré le porte-feuille. Tous ont été remis en liberté.

Prétendant qu'il lui manquait 40 \$, l'un des accusés et son copain seraient allés à tour de rôle chez les deux jeunes hommes, armés d'un bâton de baseball et d'une arme à feu. Un des jeunes aurait été forcé de faire un retrait de 40 \$ à un guichet automatique pour rembourser l'un des accusés.

En plus d'être menacés par l'arme, les jeunes auraient été frappés avec le bâton de baseball et conduits dans un champ. L'un des jeunes a dû être soigné pour diverses blessures. L'enquête a été menée par la Sûreté du Québec.

125,000 personnes aux Fêtes de l'Amiante

par Maurice CLOUTIER

THETFORD-MINES - Environ 125,000 personnes ont participé à l'une ou l'autre des activités des Fêtes de l'Amiante, à Thetford-Mines, qui ont pris fin dimanche soir par un magnifique feu d'artifice.

Cette évaluation de la participation populaire est celle du coordonnateur, Pierre Vachon, et est partagée par les autres dirigeants.

"Nous sommes très satisfaits des résultats. La participation est supérieure d'au moins dix pour cent à celle de l'an dernier", a commenté M. Vachon. Retardé d'un soir par la pluie, le spectacle de Marjo a réuni la plus grosse foule dans le stade pour un soir, soit 11,000 entrées payantes.

M. Vachon a aussi fait ressortir que la programmation chargée et intéressante a fait en sorte qu'il n'y a jamais eu moins de 5,000 personnes par soir dans le stade.

La finale de balle rapide entre les équipes de Thetford-Mines et de Québec dimanche a été la cerise sur le sundae, a-t-il mentionné.

Avec la participation enregistrée et la collaboration de Dame Nature, M. Vachon croit à "un bénéfice intéressant". Néanmoins, il a noté que les chiffres ne seront pas disponibles avant un mois.

Du côté policier, aucun crime sérieux n'a été enregistré sur le site ou aux alentours.

Alors que des équipes de travail s'affairaient à démonter les équipements sur le site hier, M. Vachon admettait que "des choses sont déjà réglées pour la 18e édition l'an prochain".

André Guillemette à la présidence de la Chambre de commerce des Bois-Francs

VICTORIAVILLE (MC) - Vice-président l'an dernier, M. André Guillemette vient d'être élu président de la Chambre de commerce des Bois-Francs.

Pour la première fois de l'histoire de l'organisme, les membres ont voté par la poste pour choisir les 15 administrateurs pour 1988-1989. Puis, les administrateurs ont ensuite porté M. Guillemette à la présidence.

Courtier

Agé de 35 ans et père de deux enfants, M. Guillemette est courtier d'assurance agréé depuis 1974 et occupe actuellement le poste de vice-président au bureau Bdliveau, Guillemette, Labbé, Leclerc, Payeur. Au cours des derniers mois, il a été

le grand responsable du fameux gala du Mérite des affaires.

Les vice-présidents Gaëtan Lapierre, Gérard Lemieux et Benoît Roberge, le trésorier Jean Marcotte, la secrétaire, Hélène Charland Laroche et les directeurs Jacques Biloéau, Yves Charron, Robert Daneau, Jacques Dion, Alain Pard, Chantal Poirier, Denis Roy, Denis Saucier et Alain Vallée complètent le conseil d'administration.

Le projet de construction d'un nouveau kiosque touristique, l'aménagement d'un village éducatif sous le thème de l'émission Passe-partout et le prochain sommet économique de la région 04 sont les priorités de l'heure du nouveau conseil d'administration.

Que faire pour améliorer encore la familiale importée la plus vendue en Amérique du Nord?*



Modèle illustré: Familiale DL avec porte-bagages, barettes avant et roues en alliage offerts en option.

UN SUBARABAIS DE

1500 \$

à l'achat d'une familiale DL à quatre roues motrices ou à traction avant

Nous avons examiné la familiale importée la plus vendue en Amérique du Nord* Point par point, d'un pare-choc à l'autre. Nous en avons conclu qu'une seule amélioration était matériellement possible. Un substantiel rabais de 1 500 \$ que vous pouvez appliquer à l'achat ou dépenser à votre guise.

Vous n'avez donc plus de raison de vous priver de la familiale importée la plus vendue, légendaire pour la qualité de sa conception autant que pour sa fiabilité longuement

éprouvée. La familiale qui vous offre tout ce qui se fait de mieux.

Les quatre roues motrices Sur demande* Subaru. Une suspension à quatre roues indépendantes. Un puissant moteur de 1,8 litre à injection électronique et arbre à cames en tête. Des freins et une direction à crémaillères assistés.

Alors, un bon conseil: voyez donc votre concessionnaire Subaru au plus vite. Parce que si les Subaru durent très très longtemps, une offre comme celle-là est trop bonne pour durer.

SUBARU
 LA QUALITÉ JAPONAISE.

*Source: R.L. Polk & Co., décembre 1987

S'ils continuent de pêcher le saumon sur la rivière Restigouche

Les dissidents micmacs seront expulsés de la réserve

par Paule ROBITAILLE

QUEBEC (PC) — Si les dissidents micmacs continuent de pêcher le saumon sur la rivière Restigouche, le gouvernement, avec l'appui du conseil de bande, les expulsera pour faire en sorte que la loi soit respectée.

C'est le résultat d'une réunion tenue, hier à la réserve Micmac de Restigouche, entre le conseil de bande et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. "Nous sommes d'accord avec le gouvernement du Québec, affirmait hier, convaincu, Alison Metallic, un membre du conseil de

bande. Ce matin, nous avons donné notre appui au gouvernement et c'est à lui de faire respecter l'ordre. "Si le chef ne nous mettait pas des bâtons dans les roues, a-t-il ajouté, il n'y aurait pas de dissidents et tout irait pour le mieux."

Alison Metallic est le fils de l'ancien chef Joe qui avait mené une dure lutte au gouvernement en 1981 sur la même question de la pêche au saumon.

Toute l'affaire ressemble à une guerre intestine entre les membres de la réserve. Le chef Ronald Jattques, qui s'oppose aux décisions de son conseil de bande, a claqué la porte de la réunion d'hier.

"Je vois pas pourquoi j'assisterais à ces rencontres, je n'ai jamais été d'accord avec tout ça, a confié le Chef Jattques sur un ton

assez ferme. Je n'ai aucun autre commentaire à faire."

La pêche sportive

Le chef Jattques, en ce moment en probation pour une histoire de fraude, a, semble-t-il, d'autres chats à fouetter. Les élections pour la fonction de chef de bande se tiendront en septembre et il a la ferme intention de se présenter. M. Alison Metallic songe à lui faire la lutte.

La réserve de Restigouche souffre affreusement du chômage, avec un taux de 95 pour cent l'hiver dernier. M. Metallic raconte que dans la récente enten-

te, on prévoit l'étude d'un projet de pêche sportive de saumon dans la région.

Aucun des membres du conseil n'est rébarbatif à l'idée. La commercialisation du saumon n'est pas une solution incluse dans la nouvelle entente mais elle ravirait tout le monde, assure-t-il.

Le conseil veut maintenir les bonnes relations avec le gouvernement en prévision notamment des négociations prochaines au sujet du projet de pêche sportive, confie M. Metallic.

La réserve voudrait bien compter sur d'autres alternatives économiques, "comme une poissonnerie."

En réaction aux rumeurs qui prétendent qu'il aurait eu recours à un numéroligiste

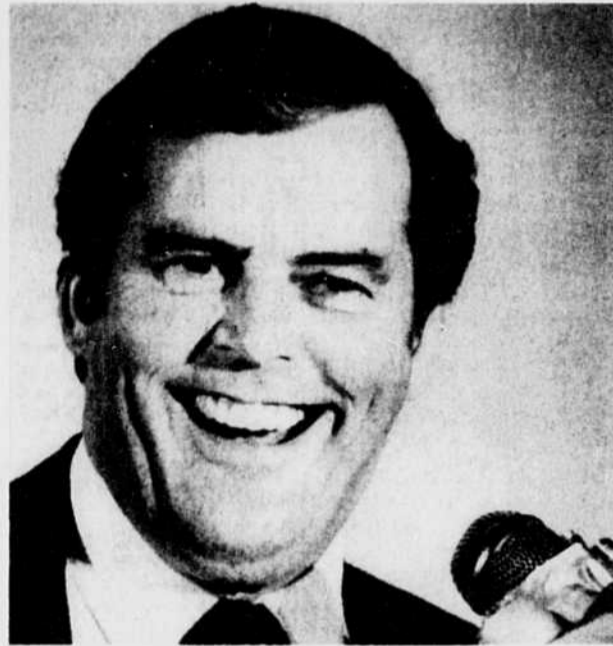
Vander Zalm limitera dorénavant ses contacts avec les médias

VICTORIA (PC) — Le premier ministre de Colombie-Britannique, Bill Vander Zalm, a annoncé hier qu'en réaction aux rumeurs qui prétendent qu'il aurait eu recours aux services d'un numéroligiste, il limitera dorénavant ses contacts avec les médias.

Et il a dès le départ indiqué qu'il n'accorderait plus d'entrevue au "Vancouver Province", le journal qui a le premier publié cette information.

"Je ne dirai plus rien au Province, a-t-il lancé. Je peux supporter beaucoup de choses, mais pas une histoire fabriquée pour me détruire, nuire à ma famille et à mon bureau."

Le premier ministre a ajouté qu'il prendrait d'autres mesures, mais n'a pas donné d'autres détails.



Le premier ministre de Colombie-Britannique, Bill Vander Zalm, a perdu le sourire qu'il affiche ici en lisant dans un journal qu'il avait eu recours aux services d'un numéroligiste.

Sévèrement critiqué

Le premier ministre à d'autre part fait face hier à de nouvelles critiques de la part de députés de son propre parti.

La survie du Crédit social de Colombie-Britannique dépendra du "degré d'aveuglement volontaire" de ses membres, affirme la députée Kim Campbell, qui n'a pas la réputation d'avoir la langue dans sa poche.

Mme Campbell, députée créditiste de Vancouver, a déclaré lundi que les récentes démissions de deux ministres du cabinet provincial, le procureur général Brian Smith et la ministre du Développement économique Grace McCarthy, devraient être considérées comme des signaux d'alarme par le premier ministre Bill Vander Zalm.

"Ces deux démissions étaient mûrement réfléchies et les gens devraient réfléchir sérieusement à leur implication", dit Mme Campbell, de retour d'un séjour de trois semaines en Europe.

Elle soutient que la survie du parti, qui détient le pouvoir en Colombie-Britannique depuis les 33 dernières années (sauf un intermède de 1972 à 1975 où les néo-démocrates étaient au pouvoir), dépend du Crédit social lui-même.

Mme McCarthy et M. Smith ont quitté leur poste en accusant M. Vander Zalm et son personnel de se mêler des affaires de leurs ministères respectifs.

Mme McCarthy, qui s'était présentée comme l'actuel premier ministre lors de la course à la direction du parti en 1986, s'est entre autres opposée aux visées anti-avortement de M. Vander Zalm et a critiqué sa façon d'exercer son leadership.

De son côté, Mme Campbell affirme ne pas avoir été étonnée d'avoir été ignorée lors du remaniement ministériel de la semaine dernière. Et elle ne

s'est pas gênée pour critiquer les changements apportés: si le nombre de ministres est passé de 17 à 22, aucun représentant de Vancouver ne se retrouve au conseil exécutif qui ne compte également qu'une seule femme.

Un autre député créditiste et ancien ministre des Transports, M. Alex Fraser, a lui aussi critiqué M. Vander Zalm.

"Si je peux vivre assez longtemps, je me présenterai contre lui, de dire M. Fraser. Je ferais n'importe quoi pour nous débarrasser de Vander Zalm." Le député reproche au premier ministre de centraliser à son bureau toutes les décisions à prendre.

"Tout est dicté par Vander Zalm, peu importe que vous soyez ou non ministre." Face à ces critiques, M. Vander Zalm s'est contenté de rétorquer que tous les partis politiques connaissent leur part de discussions "franches et ouvertes" de temps en temps.

Nouvelle menace de grève aux Postes

OTTAWA (PC) — Nouvelle menace de grève à la Société des postes, suite à la rupture, hier matin, des négociations collectives entre la direction et le Syndicat des employés des postes et des communications.

Une porte-parole syndicale, Mme Francine Filion, de l'Alliance de la Fonction publique, a indiqué que les pourparlers avaient été rompus parce que la partie patronale n'a pas, tel que convenu, déposer à la table des négociations ses propositions

au chapitre de la sécurité d'emploi.

Le conciliateur au conflit, M. Douglas Stanley, s'est en conséquence mis à la tâche de rédiger son rapport, qui devrait être terminé d'ici quelques semaines. Les employés pourront légalement déclencher la grève sept jours après la publication du rapport.

Le Syndicat des employés des postes et des communications compte 7.000 membres. Il regroupe notamment les commis, les magasiniers et le personnel d'entretien des machines de tri postal.

Selon un sondage effectué pour le compte de l'ACDI

Une bonne partie de la population canadienne croit que le Canada fournit de l'aide militaire aux pays en voie de développement

par Marie TISON

OTTAWA (PC) — Une bonne partie de la population canadienne croit que le Canada fournit de l'aide militaire aux pays en voie de développement.

C'est du moins ce qu'indique un sondage effectué par le Centre de recherches Décima pour le compte de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Effectué en décembre 1987 auprès de 1.500 résidents canadiens de 16 ans et plus, le sondage montre que la population canadienne, tout en étant en faveur de l'aide aux pays en voie de développement, connaît mal le programme d'aide canadien.

Près de la moitié des personnes interrogées, soit 43 pour cent, ont dit croire que le Canada fournissait de l'aide militaire aux pays en voie de développement. En réalité, le Canada ne fournit pas une telle aide.

En ce qui concerne la forme que prend l'aide canadienne, 37 pour cent des personnes interrogées ont dit croire que la majeure partie de l'aide canadienne consistait en l'envoi de nourriture. Un autre tiers, soit 32 pour cent, ont dit croire que c'était l'envoi de sommes d'argent qui représentait la majeure partie de l'aide canadienne.

Parmi les autres personnes interrogées, 18 pour cent ont choisi l'envoi de personnel spécialisé comme représentant la majeure partie de l'aide canadienne, et 11 pour cent, l'octroi de crédit pour l'achat de produits canadiens.

En réalité, la nourriture ne compte que pour 16 pour cent du programme d'aide canadien, et le Canada ne fournit pas de paiements financiers directs aux gouvernements des pays en voie de développement.

Seulement une personne interrogée sur 10 a pu correctement identifier l'ACDI comme étant le principal organisme responsable de l'aide canadienne. Cependant, 88 pour cent des personnes interrogées ont pu nommer au moins une organisation non gouvernementale ou un organisme sans but lucratif oeuvrant dans les pays en voie de développement. Plus de la moitié ont pu en mentionner deux.

Lorsqu'on a demandé de déterminer l'importance de la contribution de divers organismes aux pays en voie de développement, on a placé en première position les Églises et les organisations non gouvernementales, suivies par le gouvernement fédéral. En réalité, le gouvernement fédéral est le participant qui contribue le plus aux programmes d'aide.

Pas assez

Le tiers des personnes interrogées ont déclaré que le Canada ne dépensait pas assez pour aider les pays pauvres, tandis que 45 pour cent ont déclaré qu'il dépensait le bon montant.

Les deux tiers ont déclaré que l'aide canadienne était efficace. Cependant, seulement 11 pour cent ont dit croire qu'elle était très efficace.

Une bonne majorité, soit 70 pour cent, ont dit avoir le sentiment que la plus grande partie de l'argent et de l'aide envoyés aux pays pauvres ne parvenaient jamais aux gens qui en avaient le plus besoin. La majorité a également déclaré que les pays qui recevaient de l'aide du Canada n'en faisaient pas le meilleur usage possible.

Tout près des deux tiers ont dit croire que le Canada ne contrôlait pas suffisamment l'aide fournie.

La majorité ont déclaré que le

Canada devrait donner des directives précises quant à la façon dont l'aide devrait être utilisée, mais ne devrait pas lier son aide à l'achat de produits ou services canadiens.

Ils ont soutenu que le Canada devrait donner la priorité aux pays pauvres, tout en favorisant les pays dont les gouvernements respectent les droits de la personne. Par contre, les personnes interrogées n'ont pas suggéré de réserver l'aide aux pays qui ont un gouvernement démocratique.

D'ailleurs, une majorité a déclaré la crainte de voir des pays devenir communistes ne constituait pas une raison valable pour leur fournir de l'aide. La majorité ont plutôt estimé que l'aide devrait être donnée principalement pour des raisons humanitaires.

CARRIERES ET PROFESSIONS

N.B. Tous les postes annonces sont ouverts également aux femmes et aux hommes.

ÊTES-VOUS AMICAL? RÉCEPTIONNISTE
et
8 OPÉRATEURS(TRICES)
 demandé(e) pour travail au téléphone pour contacter nos clients existants. Pas de vente, pas de sollicitation. Faites jusqu'à 10\$/heure, salaire boni. Choisissez entre 9h00 à 13h00 et 17h00 à 21h00, ou les deux.
Samedi de 10h00 à 14h00.
822-4146
 demandez Josée 57226

Québec intensifie ses efforts

GASPE (PC) — Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche intensifie ses efforts pour la protection des jeunes saumons de l'Atlantique.

Le ministère interdit en effet de pêcher ou d'avoir en sa possession un saumon de moins de 12 pouces de long.

Ainsi, tout saumon de dimension inférieure à cette norme capturé lors d'une excursion de pêche, doit être aussitôt remis à l'eau, qu'il soit mort ou vivant.

Le ministère invite les pêcheurs à décrocher les hameçons avec le plus de prudence possible afin d'éviter des blessures graves aux saumoneaux.

Les saumoneaux sont souvent confondus avec les jeunes truites mouchetées. Toutefois, les jeunes saumons peuvent être identifiés par les taches noires sur le dos et les flancs, l'absence de marques sur les nageoires et leur queue fourchue.

F O R F A I T

ÉTÉ

Offrez-vous des vacances de rêve: la chambre, le repas du soir, le petit déjeuner et la pratique gratuite des activités nautiques et des sports de plein air.

Tout compris **79\$**
 Prix par personne par jour en occupation double (taxe et service inclus)

LE MANOIR DU LAC DELAGE
 HÔTEL DE VILLEGIATURE ET CENTRE DE CONGRÈS.
 40, ave du Lac
 Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0
RÉSERVATIONS: (418) 848-2551
 1-800-463-2841

J'IM MES PHOTOS DE VACANCES

24 Photos couleur Format 4 x 6" **9⁸⁸** 2^e jeu **99**

36 Photos couleur Format 4 x 6" **13⁸⁸** 2^e jeu **199**

Plus... **50% DE RABAIS!**

lorsque vous viendrez chercher vos photos couleur vous recevrez un coupon pour le développement et l'impression de votre prochain film valant

Film pour photos couleur Image Super HR 3/7⁹⁹

Film pour photos couleur Image Super HR DÉVELOPPEMENT COMPRIS 2/16⁹⁸

IMAGE AMX 35 35mm autofocus, appareil programmé avec rebobinage, avance et système DX entièrement automatiques. **99⁸⁸**

Vivitar TL 125 Appareil 35mm bifocal grand-angle télé, autofocus, transport du film motorisé et codage DX. **199⁸⁸**

PENTAX Zoom 70 Appareil autofocus avec zoom 35-70mm. Automatique servo commandé avec foyer macro pour d'infinies gros-plans. **349⁸⁸**

IMBATTABLE!

Place Belvédère

39666